

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 123f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Appel de Slavutych » : cinq grands principes pour guider les autorités publiques dans les domaines de la sûreté nucléaire

Strasbourg, 03.03.2006 - A l'issue de la Conférence internationale « Tchernobyl 20 ans après » organisée les 2 et 3 mars 2006 à Slavutych (Ukraine) par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, avec le soutien de la Ville de Slavutych et de la Fondation pour l'autonomie locale d'Ukraine, les participants ont adopté « [l'Appel de Slavutych](#) », qui réaffirme solennellement cinq grands principes qui doivent guider les autorités publiques dans les domaines de la sûreté nucléaire.

Cet appel devrait inspirer à la fois les travaux du Congrès et, s'il en est d'accord, faire l'objet d'une recommandation au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les « principes de Slavutych » :

1. Le rôle central des Etats

Seule une maîtrise par les acteurs étatiques en relation avec la communauté internationale permet d'imaginer une gestion globale de la sûreté nucléaire, à l'échelle mondiale. De plus, seuls les Etats peuvent mobiliser les moyens nécessaires à la recherche scientifique, première mesure d'une politique de prévention à long terme.

2. Le rôle essentiel des collectivités territoriales

Les pouvoirs territoriaux ont un rôle déterminant à jouer en partenariat avec les Etats dans la perspective d'une association des citoyens et d'une protection des populations.

3. La solidarité de voisinage

La sûreté nucléaire ne saurait se satisfaire des limites politico administratives de nos Etats. Elle implique une solidarité effective de voisinage, une coopération transfrontalière qui fait de chaque territoire concerné, quelque soit son rattachement, un acteur à parité avec tous les autres.

4. La transparence et l'information

L'accès à l'information doit être large et permanent.

5. L'association et la consultation des populations

Les populations directement concernées doivent être associées et consultées selon des procédures propres à chaque pays incluant toutes les formes de consultation directe.

Au-delà de l'affirmation des « principes de Slavutych », la Conférence a par ailleurs permis le lancement du « Forum européen pour la gestion des catastrophes au niveau local et régional ».

Les participants ont salué la communauté internationale, le gouvernement ukrainien et les collectivités territoriales de ce pays, qui depuis vingt ans font face aux tragiques conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.